

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 15

Artikel: Lè piornè : (patois d'Ollon)
Autor: Lison
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



l'Abbaye. — M. F.-Th. Du-
bois a eu l'obligeance de nous passer la note suivante : Cette commune du district de la Vallée de Joux est composée du village de ce nom et de nombreux hameaux. Elle compte 1156 habitants.

Les armoiries de l'Abbaye portent : d'or à la rencontre d'ours de sable chargée d'une bande de gueules à trois coquilles d'or. (C'est à dire : une tête d'ours noire, vue de face, barrée de gauche à droite et de haut en bas d'une bande rouge chargée de 3 coquilles d'or. Le tout sur un fond d'or. *Réd.*)

Ces armes sont gravées sur les deux belles channes de communion de l'Abbaye avec la date de 1737. Elles figurent aussi sur une des cloches de l'église datée de 1745.

L'Abbaye ne formait qu'une seule communauté avec le Lieu. En 16... elle se sépara et forma dès lors une communauté propre. Est-ce à partir de ce moment qu'elle se donna des armes ? La tête d'ours sur fond d'or pourrait faire croire à un hommage rendu à LL. EE. de Berne, ou a-t-on voulu par la tête de ce carnassier rappeler un ancien habitant de la vallée de Joux.

La bande de gueules chargée de trois coquilles de St-Jacques d'or est une pièce du plus haut intérêt dans ces armoiries. Elle rappelle en effet le fondateur de l'antique abbaye de Prémontrés du Lac de Joux à laquelle la commune doit son nom, soit Ebal I^{er}, sire de Grandson. Ses descendants, les Grandson-La Sarra, puis les La Sarra-Montferrand furent les avoués de cette abbaye jusqu'à la fin du XV^e siècle. Il existe encore un monument héraldique de ces avoués sous la forme d'une console armoriée encastrée dans le vieux clocher du village, seule partie encore existante de l'église du couvent. Cette console est attribuée à Aymon, sire de La Sarra, qui fit restaurer le monastère en 1331. Elle porte les armes des Grandson soit : pallé d'argent et d'azur à la bande de gueules chargée de trois coquilles de St-Jacques d'or. (C'est à dire : sur un fond divisé en six bandes verticales alternativement blanches et bleues se détache une bande rouge posée obliquement de gauche à droite et de haut en bas chargée de trois coquilles d'or dites de St-Jacques. *Réd.*) Ici les trois pals d'azur sont chargés de trois étoiles, brisure attribuée à la branche des Grandson-La Sarra.

L'article ci-dessus annule donc celui que le *Conteur* publia il y a deux ans sur les armoiries de la commune de l'Abbaye.

A PROPOS D'ARMOIRIES

Sur les 388 communes du canton de Vaud, la moitié seulement ont des armoiries, soit anciennes, soit récemment composées ou reconstituées. Il est bon de reconnaître l'utile travail que la commission héraldique cantonale a entrepris à ce sujet ; mais cette commission ne rencontre pas toujours, nous semble-t-il, tout l'appui et tout l'intérêt auxquels son travail lui donne droit.

Plusieurs communes ne se sont même pas données la peine de répondre à l'appel de la commis-

sion cantonale ; d'autres ont adopté des armoiries abracadabrantes qui n'ont rien d'héraldique. Il ne faut pas oublier que, plus une armoirie est simple, plus elle est belle et plus vite elle devient populaire. Ce ne sont pas les meubles nombreux et la bigarrure qui en font la valeur.

Désireux de collaborer utilement à la tâche que la commission cantonale s'est donnée, le soussigné se met de grand cœur, et à titre absolument gracieux, à la disposition des communes, pour leur élaborer des projets d'armoiries qu'elles pourront ensuite soumettre à l'approbation de la commission cantonale.

Pierre Ozaire.



LÈ PIORNÈ.

(Patois d'Ollon.)



TE 'na piorna à l'hotò ? Din sti cas, té pleindzé, et té conseillé d'eimpléyi la remidza à Djedion.

Sa femelle, la Judi à l'assesseur l'étaï 'na veretablia piorna, et cein remontève hiau. La sadze-fenna l'a z'u contà que, quand l'è vegnâite y mondo, l'a bouaila peindein trâi z'haoures, sein botzi. Et plie tard, n'étaï pa min de fin iadze per né que sa mère étaï d'obledja de sè relèvà pò la tchoupassi et la berçà. A l'écoûla, lo régent n'avâi qu'à la guegni de travail pou qu'on la veye potéyi, fourra la pote dèzo son feudar et tchurlà pire que le borné d'amon. Lou z'autrés felhiettes ne pouaivont pà la vaire, ça gatève tui lou djeu per sè pouetes menes. Se la mère avâi ità sadze, l'arâi corredja, ma n'avai que sta felhie, et len étaï troua tiura. Et l'étaï di : « Vin ver mé, ma pourra corsa, vin te feréocolà ! » Dein la jeunesse, assebin, fassai dé sa tchouma ; rare l'étaï que ne felàva pa la danlhie, pou allà pliora ein on carro.

S'è portant trova on bravo valet pò la mariâ, ca l'étaï felhia soletta, retze, travailhodza et galéza. Et, peindein on par d'annaies, tot a ità on ne pou mi. L'avâi prau travail, et lou z'einfans vegniaivon ; lein a z'u trai, duvé felhies et on valet. N'avâi que la demèndze pò piornâ, et l'étaï tant laguia que s'eintoupenève su l'armana lè fenné de tsi on l'on todzor preu d'ovràdzo et se craivon de rire quan l'ouyion lè damettés que l'on n'a serveintâ et rin què louai petiou menadzé à fère, se pleindré d'avai tan à travailli. La Judi fassai à medzi pò to le mondo, djarde-nève, portavé y caïons, fassai covâ et soignive lou pudzins, pannavé lou dolein, couesai le pan, rapetassave lou z'haillons, et trovâre le tein d'alla à la vegna avoué lè z'ovràires. Djedion l'étaï assebin on homme d'attaqué, et loua quemerce a bin prospéra. Lou z'einfans se son mariâ et le pare a remet lo train à son valet, cà se fassai vilhie et voliaï se reseliâ dévan de moueri. Sé adon qu'è la Judi s'e remette à piorna. Que-min totés les femalés, l'avâi di cou mau i vein-

tro, à la tita, à l'estomma, et l'étaï di : « Ah ! monté, sti adze, lè la fin ; i vedze vâi le bon Diu. » et dinse, et dinse, toui lou mâi, totes les semannes. Pa min de trai iadze, le pouro Djedion a du traci, aprè lo miné, appellâ lè felhies, lo valet, lou biofets, lè ballés-felhies, en dessein que la mare voliaï lou vaire avan de passâ. Et tot sti mondé pliorave, et ma Judi dzemottève, en tui ca lou dou premi iadze. Onna né, on biofet a refusa de se levâ, po cein que l'avai défonça tot le dzor, et la rita la fassai man. Pouai lo valet a fé seinablian de ne rin oure quand lo pare vegnive taguenatsi la porta. Et lo pouro Djedion, que l'étaï portant on bouen homme, l'a dé à sa fenna, on dzor que sè lameintave à tsavon : « Acuta, ma Judi, té baillâ enco tienze dzor, ma, sti cou, ne mé trompé pas. » Ma fai, Judi la vouari du cou, et au dzor d'houai, là tot pré di houitante, et n'é pas pretta à dévissa.

Tanta Lison.

LA CLOCHE DE RENENS



N réponse à la question posée par un correspondant du *Conteur* dans son numéro du 17 mars dernier, voici quelques notes concernant cette cloche. Déchiffrons-en tout d'abord l'inscription. Celle-ci, disposée sur deux lignes d'inégale longueur se déroule en élégantes majuscules gothiques, dites onciales de 3 cm, de hauteur, formant le texte suivant :

1^{re} ligne : † SAN:TE:JA:CO:BE:A:POS:TO:LI:O:RA:

2^{me} ligne : PRO:NO:BIS:

Ce qui veut dire : *Saint Jacques apôtre, priez pour nous.*

Ajoutons que la forme des lettres accuse la fin du XIV^e siècle ou en tout cas la première moitié du XV^e.

Provient-elle de la chapelle de Vidy, comme le veut la tradition ? Rien n'est moins certain. En effet celle-ci, fondée en 1461 sous le vocable de saint Lazare était affectée au service de la *maladière* voisine. Elle a dû certainement posséder une cloche car la place en est encore visible dans la baie formant clocheton qui surmonte la façade principale. Mais il est fort probable que, comme inscription, cette cloche portait une invocation au patron des pestiférés et non à l'un des disciples du Christ. D'ailleurs existait-elle encore, ou une autre à sa place en 1723, et la sonnait-on pour les exécutions capitales ? Aucun document contemporain à nous connu ne prouve d'une façon indiscutable. En conséquence et jusqu'à plus ample informé, nous considérons cette sonnerie, comme de la pure fantaisie, aussi bien que la prétendue prière des condamnés à mort qui, toujours d'après la tradition, se faisait dans la chapelle en question.

Si donc la cloche de Renens ne provient pas du sanctuaire de Vidy il faut chercher ailleurs son origine.

Ouvrons le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, nouvelle édition. A la page 513 nous lisons ce qui suit : « Il y avait primitivement deux chapelles à Renens. L'une, celle du Saint-Sauveur, est citée dès 963, année où elle reçut une donation ; l'autre était placée sous le vocable